

No 4.

Par l'honorable Sir James Lougheed:

1er septembre—Qu'il est expédient que le Parlement donne son approbation, et que cette Chambre donne effectivement son approbation au Traité de paix entre les Etats-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon et la Pologne, signé à Versailles le vingt-huitième jour de juin mil neuf cent dix-neuf, dont copie a été déposée devant le Parlement, et qui a été signé au nom de Sa Majesté pour le Canada par les plénipotentiaires qui y sont nommés.

No 5.

Par l'honorable Sir James Lougheed:

1er septembre—Qu'il est expédient que le Parlement donne son approbation, et que cette Chambre donne effectivement son approbation à la convention entre les Etats-Unis d'Amérique, la Belgique, l'Empire britannique, la France et l'Allemagne, relative à l'occupation militaire des territoires du Rhin, signée à Versailles le vingt-huitième jour de juin mil neuf cent dix-neuf, dont copie a été déposée devant le Parlement, et qui a été signée au nom de Sa Majesté pour le Canada par les plénipotentiaires qui y sont nommés.

Pour vendredi, 5 septembre 1919.

MOTION.**No 1.**

Par l'honorable M. Foster:

3 septembre—Que les honorables sénateurs Bradbury, Casgrain, Pope et Foster soient constitués en comité spécial pour conférer et agir de concert avec le comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes chargé de surveiller la construction et l'aménagement du nouvel Hôtel du gouvernement, dans le but de prendre en considération la forme à donner au monument qui doit y être élevé à la mémoire du lieutenant-colonel Baker, ancien député de Brome, et de faire rapport à cette Chambre.